

Géomètres-Experts...

Au cœur du processus immobilier et des réflexions sur l'aménagement, le Géomètre-Expert apporte la sécurité dont vous avez besoin dans le contexte juridique, technique et social actuel :

- Pour les particuliers, il est l'auditeur et la garant de la propriété foncière ;
- Pour les Elus et les Professionnels, il est le concepteur, le maître d'œuvre et l'expert des aménagements.
- Tous les opérateurs des géomètres-experts diagnostiqueurs VISAGE qui effectuent les diagnostics sur site sont certifiés et signent leurs rapports.

...de multiples domaines d'intervention

- Division de bâti : **copropriétés** (Etat Descriptif de Division, calculs de tantièmes, **diagnostic de 1^{ère} mise en copropriété**), **volumes**.
- Foncier : bornages, division de terrains, **lotissements**
- Relevés d'architectures, **scanner 3D**, attestations de superficies
- Aménagement, urbanisme
- Bureau d'Etudes Techniques VRD
- Expertises, estimations

Diagnostics réalisés :



DPE – Diagnostic de Performance Energétique



ERNMT – Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques



AMIANTE



CREP – Constat de Risque d'Exposition au Plomb



TERMITES



GAZ



Superficies **CARREZ** – Surfaces **HABITABLES**

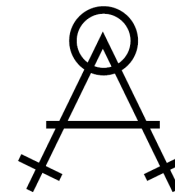


ELECTRICITE



04.74.85.26.24

vienne@arpenteurs.pro



ARPEL

Géomètres-Experts depuis 1938

Diagnostics Immobiliers

Division de bâtis – Copropriété – Topographie – Lotissements
Aménagement / Urbanisme – Relevés d'architecture – VRD



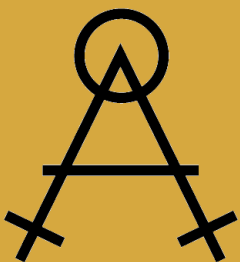
www.arpenteurs.pro



www.facebook.com/arpenteurs.pro

Nos compétences

Choisir un Géomètre-Expert, c'est faire appel à un professionnel qui :

- Appartient à une **profession** réglementée dont l'exercice est **contrôlé**.
- Dispose obligatoirement d'une assurance en responsabilité civile professionnelle validée par l'**Ordre** des Géomètres-Experts.
- Bénéficie d'une **formation** initiale spécifique et d'une formation continue **obligatoire**.
- Est déléguataire de **service public** contrôlé par le gouvernement.
- Est soumis au **devoir de conseil** et au secret professionnel.
- Etablit le lien entre l'environnement juridique, les contraintes techniques et la situation des terrains et des biens.



					
DIAGNOSTICS	IMMEUBLES CONCERNÉS	DURÉE DE VALIDITÉ	VENTE	LOCATION	TRAVAUX
— Diagnostic de Performance Energétique	— Tous	— 10 ans	— Oui	— Oui	— Non
— État des Risques Naturels, Miniers et Technologiques	— Logements situés en zone à risque définie par la préfecture	— 6 mois	— Oui	— Oui	— Non
— Amiante	— Immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 01/01/1997	— Selon résultats (permanente si absence d'amiante)	— Oui	— Non	— Oui, sous certaines conditions
— Plomb	— Immeubles construits avant le 01/01/1949	— 1 an (vente) 6 mois (location) Illimitée si absence de plomb	— Oui	— Oui	— Oui, sous certaines conditions
— Termites	— Immeubles situés en zone définie par la préfecture	— 6 mois	— Oui	— Non	— Oui, sous certaines conditions
— Gaz	— Installation de plus de 15 ans	— 3 ans	— Oui	— Non	— Non
— Carrez	— Lots de copropriété	— Illimité	— Oui	— Non	— Non
— Électricité	— Installation de plus de 15 ans	— 3 ans	— Oui	— Non	— Non
— Assainissement autonome	— Logements non raccordés à l'égout	— 3 ans	— Oui	— Non	— Oui, sous certaines conditions

Vous vendez, achetez, louez...



Pour votre sécurité et la qualité de votre habitat

La garantie GE

L'attestation « Loi Carrez » requiert, en plus d'un mesurage précis, un examen attentif des actes de propriété. Deux domaines où excelle le Géomètre-Expert, à la fois technicien du calcul de superficie et juriste du foncier.



VISAGE®

Géomètres-Experts Diagnostiqueurs

ARPENTEURS est votre référent local du réseau de Géomètres-Experts Diagnostiqueurs VISAGE

www.diagnosticvisage.net